

CHÉMINOTS **FO** **LE RAIL** **Syndicaliste**

N° 695 juin juillet 2025

Libre et Indépendant

**DANS LES GARES, LES TRAINS,
LES CHANTIERS ET À L'INTERPRO**

**AVEC FO CHEMINOTS,
PARTOUT ET TOUT
LE TEMPS !**

- 2** Résolution du Bureau Fédéral du 04 juillet 2025
- 3** Édito
- 4 à 7** Bilan social SNCF 2024
- 8** Un agenda social suspendu en pleine offensive patronale !
- 10 à 14** Actualités des Zones
- 15** Conseil extraordinaire de l'UNAC-FO
- 16** Forte chaleur : 2 nouveaux textes applicables
- 17 & 18** La TVA sociale : c'est NON pour FO !

22 au 26 septembre Congrès Fédéral FO Cheminots

BREVES

CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE INTERPROFESSIONNEL DANS L'UNITÉ !

Au prétexte de pseudos déficits artificiellement creusés par des milliards d'exonérations de cotisations sociales au patronat, les attaques se multiplient contre la sécurité sociale.

Après l'échec du conclave sur les retraites, le patronat exige déjà un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, tandis que la minorité présidentielle évoque avec insistance le mode de gouvernance et de financement de la sécu avec l'idée notamment d'une TVA sociale.

Dans le même temps, le gouvernement décide de porter le budget militaire à 5% (150 milliards) du PIB, alors que les hôpitaux, écoles et transports sont asphyxiés faute de moyens. Dans ce cadre, le Bureau Fédéral de la Fédération FO des Cheminots se prononce pour la nécessaire construction du rapport de force interprofessionnel dans l'unité la plus large possible, par la grève, pour l'abrogation de la réforme des retraites et la défense de la sécurité sociale.

Pour le Bureau Fédéral, l'argent public ne doit aller qu'aux services publics, pas à la guerre.

VOTÉE À L'UNANIMITÉ



LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
7, passage Tenaillé 75014 Paris
C.P.A.P. 1124 S 07394
Tél. : 01 40 52 86 04
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : Daniel Ferté
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
7, passage Tenaillé 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 86 04
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries





Daniel FERTÉ
Secrétaire Général
Fédération FO Cheminots

UN CONCLAVE EN ÉCHEC, DES ATTAQUES CONTRE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET UN DIALOGUE SOCIAL QUI DÉRAILLE !

Depuis l'échec total du conclave sur les retraites, preuve s'il en fallait une que Force Ouvrière a eu raison depuis le départ, en quittant ce conclave dès la première réunion, dénonçant une mascarade, les déclarations se multiplient pour attaquer la sécurité sociale.

Le Medef demande le recul de l'âge de départ en retraite à 67 ans et la modification du mode de financement, suivi en cela par les divers avatars de la minorité présidentielle, le tout saupoudré de déclarations de certaines organisations syndicales laissant entendre que les 64 ans ne seraient plus un tabou et que les salariés et les retraités auraient des efforts à faire.

Comme à chaque fois le même hold-up tente de se mettre en place. D'abord on multiplie les exonérations de cotisations sociales pour les employeurs, privant ainsi la sécurité sociale de ressources, puis on crée des impôts pour compenser (TVA sociale, CSG, etc.) qui sont payés par les salariés eux-mêmes, puis l'état reprend en main la gestion des caisses de solidarité ouvrière, les transformant ainsi en un budget public. C'est ce que Marc Blondel qualifiait en 1995 de hold-up du siècle.

Le Sénat a désigné en son sein une commission d'enquête transpartisanne, présidée par un sénateur Les Républicains, et chargée d'établir quels sont les montants d'aides publiques versées aux entreprises, prenant pour référence l'année 2023. Cette commission a rendu son verdict : pour l'année 2023 les entreprises ont touché la somme astronomique de 211 milliards d'euros dont 75 milliards d'exonérations de cotisations sociales.

Rappelons ici notre totale opposition à ces exonérations et rappelons que nous ne sommes pas non plus favorables à leur remplacement par l'impôt, TVA ou autre. En effet les richesses produites par les travailleurs sont dans notre société réparties entre les salaires et les profits. L'impôt légitime cette répartition en la corrigeant, tandis que la cotisation sociale modifie cette répartition au profit des salariés. La cotisation a donc à nos yeux une valeur bien plus grande.

À la SNCF, encore une fois, les négociations sont au point mort, notamment sur les salaires. Alors que depuis plus de 10 ans chaque année les augmentations générales sont inférieures à l'inflation, nous apprenons que pour l'année 2025 les négociations auraient lieu au printemps 2026 uniquement. Pendant ce temps le bilan social de la SNCF est alarmant : hausse des accidents du travail et des arrêts maladie, dégradation des conditions de travail, hausse de l'utilisation des CDD, de l'intérim, hausse des licenciements et des mises à la réforme,

souffrance de la médecine du travail, les chiffres sont implacables et illustrent pleinement l'absence de négociation dans l'entreprise et les conséquences dramatiques de la disparition des CHSCT, les CSE étant des coquilles vides.

En cette période de congés d'été, nous souhaitons de bonnes vacances à tous ceux qui peuvent en bénéficier, et bon courage à ceux qui doivent travailler pour assurer la permanence du service public de transport ferroviaire.

Nous saisissons l'occasion pour rappeler encore et toujours que le droit à congés payés est un acquis gagné par la grève générale de 1936.

Alors qu'ils sont nombreux aujourd'hui à verser des larmes de crocodiles sur les déficits publics, sur le coût du travail, sur les comptes de la sécurité sociale, sur les pseudos réalités démographiques qui imposeraient de travailler plus longtemps, il est toujours utile de rappeler ce que déclarait en 1936 la fédération patronale de l'industrie : « les congés payés feront plus de dégâts à l'industrie et à l'artisanat que les destructions de la Grande Guerre. Dans 3 ans, la France sera ruinée. »

Voilà pourquoi pour notre part nous balayons d'un revers de main les larmes de crocodile et au gouvernement qui cherche 40 milliards d'euros nous disons : « il y a 200 milliards d'aides publiques aux entreprises et 150 milliards de budget pour la guerre : servez-vous ! ».

« il y a 200 milliards d'aides publiques aux entreprises et 150 milliards de budget pour la guerre : servez-vous ! »



« BILAN SOCIAL 2024 »

LES CHIFFRES DÉMONTRENT L'ATTAQUE MASSIVE CONTRE LES CHEMINOTS

La SNCF prétend, dans son Bilan social 2024, « placer l'humain au cœur de ses priorités ». Mais derrière les éléments de langage managériaux, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et ils confirment ce que FO Cheminots dénonce depuis plusieurs années : une entreprise publique qui se transforme méthodiquement en une machine à précariser, restructurer, individualiser. Un rouleau compresseur managérial qui sacrifie l'humain sur l'autel des logiques de performance.

Sous couvert de « modernité RH », le Bilan social 2024 révèle une substitution massive de l'emploi statutaire et permanent par du contrat fragile notamment par le recours massif à l'intérim et au CDD. Un tiers des Cheminots sont désormais en situation de précarité. Voilà le vrai visage de l'« attractivité » vantée par la direction : moins de garanties collectives, plus de contrats courts, plus de flexibilité. Le tout sur fond de suppressions de postes en opérationnel, là où le service public ferroviaire se joue au quotidien.

Et comme si cela ne suffisait pas, la direction s'attaque aussi au pouvoir d'achat. Si la masse salariale augmente, c'est surtout du fait de l'ancienneté. Les augmentations générales sont bien en-deçà de l'inflation, les déroulements de carrière sont en chute libre et les écarts entre classes se creusent. Les primes individualisées servent à mettre les cheminots en concurrence, brisant l'unité et la solidarité professionnelle.

Forcément, comme ces constats s'accompagnent d'une casse généralisée des conditions de travail, la santé des Cheminots se dégrade plus rapidement que le déploiement du TGV M.

Ce Bilan social, loin d'être un outil neutre d'observation, est un révélateur. Il traduit une stratégie patronale délibérée : désorganiser, déstructurer, casser les collectifs, isoler les cheminots et mettre chacun en situation d'adaptation permanente. C'est l'exact contraire de ce que FO Cheminots défend : un service public ferroviaire sous monopole d'État, avec des cheminots unis, protégés par un statut, une grille salariale transparente et un déroulé de carrière collectif, fondé sur des droits.

EMPLOI À LA SNCF, UNE STRATÉGIE DÉLIBÉRÉE DE DÉSTABILISATION SOCIALE !

Le bilan social 2024 de la SNCF révèle une stratégie d'entreprise guidée par une logique comptable, où la casse sociale, la précarité et les restructurations permanentes prennent le pas sur l'intérêt des Cheminots et sur leurs emplois.



En 2024, la direction du Groupe SNCF affiche une hausse des effectifs totaux... mais cette croissance est un trompe-l'œil.

Les chiffres révèlent une substitution massive de l'emploi au cadre permanent par du contrat fragile et précaire :

- Effectifs cadres permanents : - 7 708 en 2 ans, et Effectifs contractuels : 2022 : +12 697 ;
- Recours à l'intérim : + 15 % en 2 ans avec des contrats toujours plus long (+ 100 heures en moyenne par contrat d'intérim) ;
- Embauche en CDD : + 11 % sur les 2 ans et + 8 % de contrats aidés.

L'effectif permanent à temps plein (CDI + Statut) est à un niveau historiquement bas : 110 000 Cheminots à temps plein pour un effectif total de 155 000. Donc, 1 Cheminot sur 3 est sur un emploi précaire, non pérenne et fragile !

AUTREMENT DIT, LE SERVICE PUBLIC ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL SONT FRAGILISÉS !

Et, cette stratégie s'accompagne d'une vraie politique de répression et d'abandon de l'humain :

- les licenciements ont augmenté de 65 % en 2 ans ;
- Les mises à la réforme (invalidité) : + 40 % sur 2 ans.

C'est un choix assumé : désorganiser, accélérer la casse de l'entreprise publique et ceux qui résistent ou ne s'adaptent pas, c'est DEHORS !

**MOINS D'EMPLOIS STATUTAIRES,
PLUS DE PRÉCARITÉ :
UN CHOIX POLITIQUE ASSUMÉ !**

**AUTREMENT DIT, ON NE CRÉE
PAS DE L'EMPLOI PÉRENNE, ON LE PRÉCARISE !**

La direction parle « d'attractivité », mais derrière le marketing RH, la fin du recrutement au Statut imposé par la loi pour un nouveau pacte ferroviaire de 2018 ne produit que de la précarité !

Ce n'est pas une simple évolution : c'est une stratégie de casse méthodique du cadre collectif, de l'unité des cheminots, de leurs droits et acquis sociaux.

Cette stratégie s'accompagne aussi d'une fragilité de l'emploi en opérationnel : en 2 ans, c'est près de 1 500 emplois en moins pour accomplir au quotidien, sur le terrain, nos missions de service public. Cela fragilise et dégrade nos conditions de travail !

FO condamne cette politique de casse de l'emploi et des droits des Cheminots. FO Cheminots revendique le Statut pour tous les salariés de la branche et une SNCF sous monopole public d'État !

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTÉ : LE MAL ÊTRE SUR LES RAILS !

La direction SNCF martèle que l'« humain est au cœur de ses priorités ». Mais le bilan social 2024 raconte une tout autre histoire : celle d'une entreprise où les conditions de travail se dégradent, les accidents de travail et les arrêts maladie explosent, et les politiques de prévention restent purement incantatoires ou de la pure communication.



À FO Cheminots, la santé au travail n'est pas une option.



La santé ne se négocie pas !



Accidents du travail : un signal d'alarme ignoré !

Sur la seule année 2024, la SNCF a enregistré :

- 3 000 accidents du travail et 712 accidents de trajet, avec une durée moyenne d'arrêt de plus de 70 jours ;
- 442 maladies professionnelles ayant été déclarées.

Cela représente donc plus de 4 150 accidents et maladies directement liés à l'activité professionnelle ! Plus grave encore, 6 Cheminots en activité sont décédés du travail en 2024 !

Et pourtant, face à ce constat... la direction investit nettement moins d'1% de la masse salariale en prévention, sécurité et ergonomie. La santé et sécurité au travail des Cheminots ne vaut donc pas plus aux yeux de la direction !

TRAVAILLER NE DOIT PAS NUIRE À LA SANTÉ !

L'usure programmée et prévisible des Cheminots !

Les transformations continues de l'organisation du travail ont pour effet, une charge de travail accrue, des restructurations incessantes, la mobilité contrainte, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, des parcours professionnels hachés et anxiogènes.

Immanquablement, cela se traduit dans les chiffres d'arrêts maladie qui ont augmentés et sont supérieurs à 105 000 en 2024 avec un net allongement de la durée des arrêts notamment au-delà de 90 jours.

Ces chiffres illustrent une réalité de terrain que la direction veut cacher : les cheminots s'usent, souffrent, démissionnent ou tombent malades. Et pendant ce temps, la direction continue à réorganiser, fermer des sites, casser les métiers et les conditions de travail ...

Prévention, CSSCT, médecine du travail : les moyens ne suivent pas !

La direction communique sur des « actions », des commissions, des « webinaires ». Mais dans les faits : les CSSCT sont vidées de toute substance, le rôle préventif de la médecine du travail SNCF a été sacrifié, les plans de prévention sont souvent hors-sols, sans lien avec les réalités du terrain et surtout minimisant systématiquement les risques liés à la politique d'entreprise où l'humain n'est plus qu'un vecteur de communication.

LA SANTÉ AU TRAVAIL SE TRAITE AVEC DES MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS ET DE LA PRÉVENTION !

FO condamne cette politique de casse de l'emploi et des droits des Cheminots. FO Cheminots revendique le Statut pour tous les salariés de la branche et une SNCF sous monopole public d'État !

RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES : DES PROMESSES, MAIS SURTOUT DES RECULS !

Dans un contexte de hausse des prix et d'explosion du coût de la vie, la direction SNCF tente de rassurer en mettant en avant des «revalorisations salariales» et des dispositifs d'évolution de carrière. Mais les chiffres du bilan social 2024 démentent cette communication optimiste. FO Cheminots dénonce une politique salariale injuste, opaque et centrée sur la maîtrise des coûts, au détriment des agents.

Rémunérations : des écarts qui se creusent !

Si la masse salariale globale augmente mécaniquement, cela s'explique surtout par les effets automatiques de l'ancienneté et en position de rémunération et non par une revalorisation du point de rémunération. Les augmentations collectives sont elles très nettement inférieures à l'inflation subie de plein fouet par les Cheminots ces 2 dernières années !

Les écarts salariaux entre classes restent marqués : le personnel d'exécution et de maîtrise stagne, pendant que les cadres captent l'essentiel des marges. En conséquence, les écarts de salaires s'accroissent et c'est à une lente paupérisation des Cheminots en opérationnel à laquelle on assiste !

Quant aux primes, très variables, elles servent surtout à individualiser les parcours et à mettre les collectifs et les individus en concurrence permettant à la Direction de fragiliser toujours plus le pouvoir d'achats des Cheminots.

**EN 30 ANS, LA DIRECTION A DIVISÉ
PAR 2 LA PART DU CHIFFRE D'AFFAIRE
CONSACRÉ À PAYER LE TRAVAIL DES CHEMINOTS !**

Promotions : une dynamique à l'arrêt !

En 2022 : 8 494 promotions en classe ;
En 2024 : 7 149 promotions seulement. Soit une baisse de plus de 15%. Statutaires et contractuels, nous sommes tous concernés par ce frein à notre déroulé de carrière !



Cette baisse concerne principalement les catégories d'exécution et de maîtrise. Le déroulement de carrière devient un parcours du combattant, incompatible avec un engagement durable au service public ferroviaire surtout qu'à la suite de la signature de l'accord de branche "Classification & Rémunération", désormais le déroulé de carrière est opaque et sous le joug unique de la hiérarchie.

**FO CHEMINOTS EST ATTACHÉ À UN DÉROULEMENT
DE CARRIÈRE COLLECTIF, SÉCURISÉ ET FONDÉ
SUR DES DROITS, ET NON SUR DES LOGIQUES
OPAQUES PATRONALES.**



FO Cheminots revendique une augmentation immédiate et générale des salaires par une augmentation uniforme du point de rémunération pour tous les cheminots et l'instauration de l'échelle mobile des salaires indexée sur l'inflation réelle.

UN AGENDA SOCIAL SUSPENDU EN PLEINE OFFENSIVE PATRONALE !

Lors d'une récente audience nationale, FO Cheminots a été reçue par la direction nationale SNCF. Force est de constater une nouvelle fois que si les projets de réorganisations et les ouvertures à la concurrence avancent à marche forcée, le dialogue social, lui, est à l'arrêt ! Et de façon gravissime puisque sont restés à quai, les NAO 2025, l'égalité Femme/Homme, l'accord travailleur handicap...

Le dialogue social reste à quai pendant que les réorganisations continuent et s'intensifient pour préparer les lots soumis à l'ouverture à la concurrence !

Les NAO 2025 sont renvoyées, au mieux, au 1er trimestre 2026. Ce qui veut juste dire que l'exercice salarial 2025 sera donc une année blanche... Cela se traduira à nouveau par une perte de pouvoir d'achats pour les Cheminots.

Sur l'accord mixite égalité Femme/Homme, aucune date de prévu ! C'est loin d'être anodin quand on voit qu'aujourd'hui, les collègues essentiellement féminines en congé parental d'éducation se sont vues exclu de la mutuelle obligatoire en raison de manquement de la direction qui les avaient oubliées dans les listings de l'entreprise.

L'accord Travailleur handicapé est caduque depuis le 1^{er} janvier 2025 mais là aussi, il aura fallu attendre l'été pour voir enfin sortir un accord de régression puisque ne s'appliquant pas automatiquement dans les filiales. Les collègues concernés attendant des mesures concrètes d'adaptation apprécieront car, les budgets ont été bloqués pendant des mois et des mois et permettant ainsi à la direction de ne pas répondre à ses obligations.

L'accord Logement attendra également ! C'est bien connu les Cheminots, notamment en début de carrière, n'ont aucun mal à se loger.

Quant aux négociations sur les reconnaissances métiers ASCT et ADC à la suite des mouvements de grève de début mai, la direction a ouvert des négociations sans rien mettre sur la table donc, cela revenait à gagner du temps car, aujourd'hui, ils renvoient vers les NAO... renvoyées à 2026 !

Ensuite, au moment où l'entreprise évolue à marche forcée, il est désagréable de faire le constat que les négociations sur l'accord formation sont, au mieux, à leurs balbutiements.

En résumé, la direction temporise, reporte, ou tout simplement ne répond plus ! FO Cheminots l'a dénoncé fermement et en appelle à l'unité pour faire gagner les revendications des Cheminots.



La machine à broyer est sur les rails en s'appuyant aussi sur une modification à venir du Statut permettant à la direction d'accélérer les réorganisations, la casse de nos métiers, de nos conditions de travail et de notre pouvoir d'achats !

FO Cheminots a multiplié, ces derniers mois, les appels à l'unité pour construire les rapports de force, seuls à mêmes de faire reculer la direction !



Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme, Capital 70 000 000 €, RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALAIRES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)



DORDOGNE

FO CHEMINOTS FAIT RECULER LA DIRECTION. VICTOIRE !!!

Le service public n'est décidemment plus une ambition pour la Direction SNCF. La preuve la révision du schéma de distribution. Un langage bien ampoulé pour dire que la Direction souhaite fermer les guichets dans les gares rurales voire péri-urbaines.

Le syndicat FO Cheminots de Dordogne, ses adhérents, l'Union Régional FO Cheminots de Nouvelle Aquitaine se sont opposés à l'abandon du service public, en ont appelé aux usagers et aux élus locaux... Face à ce front commun, la Direction a été contrainte de reculer. Une belle victoire !!!



En date du 27 mars 2025, le CSE TER NA présentait un projet de révision du schéma de distribution visant à fermer ou réduire les horaires d'ouvertures de presque 40 gares de la Nouvelle-Aquitaine !

À cette annonce, le syndicat FO Cheminots de Dordogne mais aussi sa région FO Nouvelle-Aquitaine déploie plusieurs outils pour enrayer et empêcher ce plan social déguisé et l'abandon du service public :

- Lettres types adressées aux Maires des communes et aux associations d'usagers visés par cette révision ;
- Tract à l'attention des salariés pour les avisés et affiche dans les guichets.

En date du 12 mai, il est décidé, par les adhérents de FO et ses sympathisants, la distribution d'un nouveau tract FO ainsi qu'une pétition à l'attention des usagers sur 4 gares de la ligne Périgueux/Bordeaux. Ces mêmes pétitions furent adressées également aux mairies, au Département et à la Région.

Après ce premier opus, la Région avec la SNCF décident, après un moratoire et la contestation accompagnante des élus sollicités, d'annuler les fermetures des gares programmées de la Région Nouvelle-Aquitaine ! Malheureusement, il restait encore les réductions d'horaires... Signe aussi que la marge de manœuvre existait, n'en restait pas moins que les agents visés par ces réductions d'horaires, et donc par les suppressions de postes, accusaient le coup !

Mais grâce à la volonté des adhérents du syndicat FO de la Dordogne et de quelques agents, alors que le projet finalisé doit passer en consultation du CSE le 10 juillet, il est décidé, un dernier baroud d'honneur ! À partir du 20 Juin, de nombreuses forces sont déployées pour appeler à un rassemblement devant la gare de Saint Astier. Un flyer format A5 est alors distribué sur les marchés, sur les parkings des gares et des centres commerciaux et les élus, usagers et syndicats sont sollicités pour se faire entendre !

Aidé par la logistique de l'UD FO de Dordogne, un rassemblement est organisé alors le samedi 28 juin à la gare de St Astier et regroupant de nombreux collègues, agents, usagers et une dizaine d'élus acquis et convaincus à notre cause !

Le 3 juillet 2025, nous avons appris que les gares de Dordogne ont été supprimées de la liste des gares visées par ce plan social ! Il s'agit incontestablement d'une victoire pour notre organisation syndicale et le syndicat FO Cheminots de la Dordogne, qui démontre que le rapport de force, l'unité et l'audace peuvent être une contestation efficace contre la casse de notre système ferroviaire !

**L'audace du syndicalisme
libre et indépendant a payé !
C'est une victoire FO !**

ÉTOILE D'AMIENS

LA DIRECTION « PADEL » DANS LA SEMOULE

Le mercredi 18 juin 2025 aura été une journée de galère pour les Cheminots et les usagers des lignes de SVEA, la filiale SNCF Voyageurs de l'Étoile d'Amiens pour causes matériel... En même temps, le siège de cette filiale est quasiment vide. Mais où sont passés les dirigeants de cette entreprise et les cadres ? Sur le terrain, en salle de crise pour trouver des solutions au manque de rames, en train de finaliser les calculs de rémunération de base garantie... Non ! Ils étaient tous en train de jouer au padel après avoir gueuletonner au restaurant !

Alors que les négociations du cadre social devant s'appliquer dans la filiale se déroulent pour le moins très mal puisque la Direction place ces négociations dans le cadre de l'exploitation financière du service public ferroviaire sur le dos des acquis et conquis des Cheminots, voilà que le manque de rames a eu des conséquences concentrées sur la même journée.

Mais comme l'objectif des dirigeants de la filiale n'est pas de garantir un service public de qualité, ils n'allaient pas annuler leur sauterie en ce 18 juin. Il faut dire qu'un restaurant de qualité et une petite séance de padel pour éliminer les calories étaient au programme. Définitivement et n'étant pas étouffé par la honte, ils avaient bien mieux à faire que venir sur le terrain informer les usagers et soutenir les Cheminots « d'en bas » essayant d'assurer le service avec les moyens du bord.

Pendant que les Cheminots triment à la production, la direction et ses cadres s'amusent... grâce aux gains de productivité faits sur le dos des Cheminots de la production ! À force de mépriser ouvertement les agents, la Direction ne sera pas surprise de l'expression collective de la colère et du dégoût des Cheminots !

Dans un souci d'équité, FO demande que chaque agent de SVEA qui n'a pas été invité à cette fête obtienne un congé supplémentaire et une prime exceptionnelle de 70 € pour pouvoir aussi se payer un bon petit resto et une distraction de son choix !



SVEA INVENTE L'INTÉRESSEMENT EN SOLDE !

Comme pour la Direction de la filiale, tout est bon à gratter sur le dos des Cheminots, elle a soumis à signature un accord d'intéressement applicable à partir de 2026 qui correspond à une nouvelle perte de pouvoir d'achats pour les Cheminots de SVEA.

Négocier est un mot inconnu de ces dirigeants qui se sont refusés à négocier les montants de chaque critères, les objectifs. Ils ont même fini par verser dans le chantage car si l'accord n'est pas signé, ce sera 0 + 0... Tout cela amène à une perte d'au moins 800 € dès 2026 même en « surperformant » par rapport aux objectifs.

La stratégie est claire : faire porter la responsabilité par les syndicats en cas d'absence de prime d'intéressement à compter de 2026. FO a pris ses responsabilités en signant l'accord tout en y adjoignant une lettre de réserve voulant que puisque les Cheminots ne peuvent

influer sur les critères et l'atteinte des objectifs et la SVEA n'est pas en dehors de l'écosystème économique de la SNCF Voyageurs et de la séparation par produit train donc, la seule réponse aux pertes de pouvoir d'achats des Cheminots ne peut être que par des augmentations générales de salaire.

La direction de la filiale SVEA invente donc un accord d'intéressement en solde alors même que plus de 6 mois après le transfert des contrats de travail, la direction n'a toujours pas fait les calculs de rémunération de base garantie des Cheminots de SVEA. Et, pour le coup, ces calculs ils peuvent les faire mais ils se refusent à appliquer les décrets de la loi pacte ferroviaire de 2018.

Ceux qui pensaient que la filialisation ne changerait rien en sont pour leur frais !

Zone-IDF

PARIS NORD

JONCHEROLLES : UNE MOBILISATION QUI PAIE !

Dans la continuité de la DCI FO du 06 mai 2025 concernant la demande de gratification pour le surcroît de travail engendré par les travaux de l'OP6, la Délégation FO a obtenu le doublement de la prime annuelle.

Cette prime passera donc de 100 euros fixes en juillet 2025 auxquels se rajouteront 100 euros soumis à objectifs en janvier 2026 à respectivement 200 + 200 euros, mais cette fois-ci fixe et sans aucun critère d'objectif.

Les militants FO ont obtenu pour la partie mouvement qui subit la charge la plus conséquente et qui est à l'origine de la DCI, le passage de 70 euros de la prime spécifique mouvement à 140 euros fixes sans objectifs.

Avec une mobilisation de plus de 90%, les agents du mouvement ont mis la direction sous pression qui a été contrainte de réagir en lâchant et en répondant aux revendications des Cheminots.



C'est par la mobilisation et l'unité aussi que l'on obtient des victoires.

Au cœur du monde cheminot

Plus d'informations

Mutuelle santé • Prévention • Prévoyance

Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN n° 775 678 568, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abel G. Henricq 75013 Paris, et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92059 - 75436 Paris Cedex 19.

mutuelleMGC.fr

© Mutuelle MGC 2025 • Réf. 2025-525-4 • Crédits photographiques : David Sanchez - Gilles Le Fauconnier - Shutterstock • Création graphique : inNove intense

01 40 78 57 10
du lundi au vendredi,
9h à 17h30 (appel non surtaxé)



PACA

FO CHEMINOTS DIT NON À LA PRIVATISATION DU RAIL !

Depuis 2008, FO cheminots a averti des dangers de la privatisation. En ce début d'année 2025, l'état et la SNCF sont passés aux actes. Sud Azur, SVEA, Stretto, Transdev, etc., ces entreprises privées sont déjà sur les rails.

L'autorité organisatrice TER de PACA a été précurseuse en la matière, puisque à ce jour cette région compte déjà 2 opérateurs privés, Sud Azur et Transdev, et un troisième à venir ! Pour l'ouverture de l'exploitation des TER PACA par Transdev, les Cheminots ont marqué le coup le 30 juin.

Ce 30 juin, pour le lancement des trains Transdev en gare de Marseille saint Charles. Beaucoup de cheminots étaient présent pour protester contre la privatisation et contre les attaques visant le statut des Cheminots.

Les syndicats FO Cheminots de PACA ont répondu à l'appel de Mounir GUERROUJ, Secrétaire Général de l'Union Régionale FO Cheminots de PACA. C'est ainsi que les syndicats du Var, de Miramas, d'Avignon, de Marseille et de Nice étaient présents avec leur militants et leurs adhérents pour dire NON à la Privatisation du bien public. Le soutien du Secrétariat Fédéral présent à ce rassemblement a également été apprécié.

Une prise de parole unitaire (coécrite par l'ensemble des syndicats) a été réalisée dans le hall de la gare Saint Charles. Les mots d'ordre étaient clairs : Non à la privatisation du rail, OUI à une SNCF 100% publique !

Les applaudissements nourris des militants ainsi que d'usagers ont validé une nouvelle fois le bien-fondé de notre revendication : RETOUR A UNE SNCF SOUS MONOPOLE PUBLIC D'ETAT !

Avec l'occupation du hall de gare de 10h30 à 12h00 et face à la mobilisation dans le hall de gare, Transdev a été contrainte de déplacer et reporter son inauguration dans une autre gare. En effet, initialement prévue en gare de Marseille saint Charles, la direction de l'opérateur privé a dû, dans l'urgence, transférer l'évènement à Toulon.

Cela était sans compter sur la réactivité de FO Cheminots qui s'est immédiatement rendu à Toulon pour poursuivre et finaliser cette journée de mobilisation et de revendication.

FO Cheminots continuera à lutter contre le démantèlement du service public et à défendre le statut des cheminots.



**NOUS ADRESSONS NOS CHALEUREUX
REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS
À L'UNION RÉGIONALE FO CHEMINOTS
DE PACA POUR CETTE BELLE
MOBILISATION RÉUSSIE !**



..... Zone-SE 

LANGUEDOC ROUSSILLON

LE FOOD-TRUCK FO CHEMINOTS, UN APPUI POUR LES TOURNÉES ET LE DÉVELOPPEMENT

Dans un contexte où les inégalités sociales s'aggravent et où la pression sur les salariés ne cesse de croître, notre Union Régionale FO cheminots Languedoc-Roussillon réaffirme sa détermination à défendre les droits de toutes et tous cheminots. Pour cela, durant une semaine de juin nous avons multiplié les rencontres sur différents sites de la région Languedoc-Roussillon sur les sites de Nîmes, Montpellier, Villefranche, Vernet-les-Bains avec comme point d'appui le Food-truck FO Cheminots.



Cette présence sur le terrain avec le Food truck de la fédération venu spécialement de Paris et accompagnés des camarades de l'organisation, a permis d'échanger avec les Cheminots sur l'actualité, les revendications des différents services, la santé au travail des travailleurs, souvent relégué au second plan par la Direction.

Les cheminots sont venus en nombre discuter autour du food-truck. L'Union Régional FO Cheminots de Languedoc Roussillon, comme à son habitude, a offert le casse-croute aux cheminots présents.

À travers ces tournées food-truck conviviales, nos syndicats FO cheminots ont offert plus de 150 casse-croustes et surtout, les échanges avec les cheminots ont permis de faire émerger des exigences revendicatives claires : le respect des conditions de travail, des salaires décents et la reconnaissance de chaque salarié dans l'entreprise.

Nul doute que ces rencontres, ces échanges seront les points d'appui essentiels à faire vivre les revendications et la démocratie ouvrière

DÉCOUVRIR LE SYNDICALISME LIBRE & INDÉPENDANT



Le mercredi 18 juin, notre syndicat FO Cheminots Languedoc-Roussillon a également organisé une journée découverte syndicale spéciale Sûreté ferroviaire. Une vingtaine de collègues, venus de différentes antenne de la région ont répondu présents pour échanger.

Dès 9h, l'ambiance était chaleureuse autour d'un café. Après un mot d'ouverture concernant les présentations de chaque intervenants la matinée s'est poursuivie avec une table ronde riche en témoignages. Les agents ont partagé leurs réalités de terrain, parfois difficiles, mais aussi d'autres sujet.

L'après-midi a été consacrée à des ateliers participatifs : auto-défense juridique, communication syndicale, mobilisation locale... Autant de moments d'apprentissage et de convivialité qui renforcent un collectif.

Cette journée a montré, une fois de plus, que le syndicat est un espace vivant, où la parole libre circule, où les idées fusent, et où l'on construit du pouvoir d'agir. Merci à toutes et tous pour votre engagement.

**Continuons ensemble
à faire entendre nos voix !**

CONSEIL EXTRAORDINAIRE DE L'UNAC-FO

LA COLÈRE MONTE ET LE TEMPS PRESSE

Réuni ce 23 mai 2025, le conseil extraordinaire de l'UNAC-FO s'est tenu dans un contexte de tensions croissantes au sein des agents de conduite, entre espoirs de mobilisation et frustrations face à des divisions syndicales qui perdurent.

Retour sur les mobilisations des 5 et 7 mai : une colère réelle, une stratégie dispersée

Le conseil de l'UNAC-FO a longuement débattu des mouvements de grève récents, notamment celui du 7 mai à l'appel de FO et Sud Rail, et celui du 5 mai, impulsé par la CGT. Ces deux appels à mobilisation ont révélé une volonté persistante de la base de se faire entendre, dans un contexte où les conditions de travail des ADC continuent de se dégrader à grande vitesse – sous l'effet combiné d'une pression managériale croissante, d'une politique d'entreprise purement comptable, et d'un désengagement politique généralisé à l'égard des services publics.

Les chiffres de la mobilisation, bien que disparates selon les régions, ne doivent pas masquer une réalité : la journée du 7 mai a vu une nette hausse de la participation, preuve que les ADC sont prêts à se battre pour leurs revendications – à condition que le cadre collectif soit à la hauteur de leurs attentes.

Le conseil déplore néanmoins la désunion syndicale, qui a gravement nuit à l'efficacité du mouvement. La décision de la CGT de maintenir une date séparée, en refusant une unité pourtant réclamée par les bases, a été particulièrement mal ressentie dans plusieurs régions. Cette posture a été jugée, par de nombreux représentants régionaux, contre-productive voire contre-révolutionnaire, à un moment où l'unité syndicale est une condition sine qua non pour gagner.

Les régions sonnent l'alarme : « il faut une date commune ou rien »

Dans l'ensemble des remontées régionales examinées durant le conseil, une constante apparaît : si les fédérations syndicales continuent à privilégier leur propre agenda électoral au détriment d'un rapport de force collectif, les ADC perdront en crédibilité et en pouvoir de négociation.

Les interventions de plusieurs délégués ont souligné l'épuisement de la base, non seulement face aux conditions de travail, mais aussi devant le spectacle désolant d'organisations syndicales qui préfèrent

« Ce n'est pas d'un calendrier électoral dont on a besoin, c'est d'un calendrier de lutte »

se faire concurrence plutôt que de construire une grève réellement nationale et puissante. Il est clair que les agents ne se laisseront pas longtemps enrôler dans des stratégies d'appareil. La prochaine mobilisation devra être unitaire ou ne sera pas.

Le conseil estime donc impératif que les fédérations se réunissent pour convenir d'une date unique de mobilisation à venir, avec un mandat clair d'aller jusqu'au bout : rémunération, reconnaissance, conditions de travail, rien ne doit être négocié en catimini ni sacrifié sur l'autel des échéances internes.

Mandat donné au bureau de l'UNAC-FO : un tract offensif, sans concession

Face à cette situation, le conseil donne mandat au bureau de l'UNAC pour rédiger et diffuser un tract national à destination de tous les ADC. Ce tract devra dénoncer sans détour les postures opportunistes de certaines fédérations, qui semblent plus préoccupées par leur score aux élections professionnelles que par la défense réelle des intérêts des conducteurs.

Il ne s'agit pas de créer de nouvelles divisions, mais de remettre les pendules à l'heure : la priorité doit être la victoire collective, pas la captation politique des colères sociales. Le tract devra appeler à la tenue rapide d'une intersyndicale élargie, à l'initiative de la base si besoin, pour imposer une date commune et un plan d'action construit dans la durée.

Ce conseil extraordinaire a été marqué par une détermination renforcée : les ADC n'acceptent plus les demi-mesures ni les coups d'éclat sans lendemain. Si l'ensemble des fédérations ne s'engage pas dans une lutte claire, coordonnée et démocratique, les bases sauront s'organiser par elles-mêmes.

L'UNAC-FO reste plus que jamais mobilisée aux côtés des ADC. L'histoire du rail français s'est écrite dans la lutte et la solidarité – elle ne s'écrit pas dans la dispersion et les petits arrangements de sommet.



FORTE CHALEUR : 2 NOUVEAUX TEXTES APPLICABLES



Si aucune indication de température n'est donnée dans le Code du travail au-delà de laquelle le salarié peut cesser son activité, certaines des dispositions du Code du Travail consacrées à l'aménagement des locaux, aux ambiances particulières de travail et au travail à l'extérieur répondent au souci d'assurer des conditions de travail satisfaisantes.

Un décret et un arrêté sont parus le 1^{er} juin, applicables au 1^{er} juillet 2025. Ils prennent tout leur sens avec les épisodes actuels de températures élevées :

- décret n°2025-482 du 27 mai relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés aux fortes chaleurs, qui instaure une obligation d'évaluation des risques liés à l'exposition des salariés aux fortes chaleurs ;
- arrêté du 27 mai 2025 relatif à la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique de Météo-France visant à signaler le niveau de danger de la chaleur dans le cadre de la protection des travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense.

L'arrêté définit les épisodes de chaleur intenses sur la base des seuils de vigilance météorologique de Météo-France et à partir desquels devront être mises en œuvre les mesures ou les actions de prévention pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs prévues par le décret n°2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à chaleur.

Les Niveaux de vigilance pour canicule

Les niveaux définis par le dispositif de vigilance spécifique élaboré par Météo-France pour le compte de l'État et qui signale le niveau de danger de chaque vague de chaleur selon une échelle de couleur voulant que l'on parle d'un épisode de chaleur intense dès l'atteinte du niveau jaune et d'une période de canicule dès le niveau orange.

Les obligations de l'employeur

L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs en y intégrant les conditions de température. Il peut prévoir un aménagement des horaires ou des cadences de travail, le report de certaines tâches, la rotation du personnel aux postes les plus exposés, une surveillance



des températures, l'organisation de pauses supplémentaires, la mise à disposition de ventilateurs...

Il doit également privilégier le télétravail lorsque cela est possible, veiller à ce que le port des protections individuelles soit compatible avec les fortes chaleurs et les adapter en conséquence si possible, fournir des moyens de protection contre les fortes chaleurs et/ou de rafraîchissement (ex : brumisateurs).

Si les précautions prises sont insuffisantes pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs, l'activité doit être suspendue. Les entreprises peuvent alors recourir au dispositif de récupération des heures perdues voire à l'activité partielle.

Il doit, dans le DUERP, évaluer ceux liés aux ambiances thermiques et veiller à ce que la ventilation des locaux soit correcte afin d'éviter les élévations exagérées de température.

L'employeur est tenu d'aménager les situations de travail à l'extérieur (abris, zones climatisées...) afin d'assurer, dans la mesure du possible, la protection des travailleurs contre les conditions atmosphériques. Les dispositions prises pour assurer la protection des salariés contre les intempéries nécessitent l'avis du médecin du travail et du CSE.

Si l'employeur ne prend pas de mesures contre les risques liés au froid ou à la chaleur ou prend des mesures insuffisantes, les salariés peuvent saisir l'inspecteur du travail qui évaluera si les situations justifient ou non l'adoption de mesures.

FO Cheminots le réaffirme : La santé des travailleurs passe avant les impératifs de production et leurs profits !





LA TVA SOCIALE : C'EST **NON** POUR **FO** !



Le président de la République, Emmanuel Macron, a relancé le débat sur la TVA sociale lors de son intervention télévisée du 13 mai 2025, proposant de diminuer la part des cotisations sociales dans le financement de la Sécurité sociale au profit d'une taxe accrue sur la consommation. Cette perspective, qui vise à alléger le coût du travail et à élargir l'assiette de financement, suscite une vive opposition de la part de Force Ouvrière.

En 2025, la situation des finances publiques françaises est marquée par un déficit important (attendu à 6 % du PIB) et des prévisions économiques jugées alarmantes par la Cour des comptes. Celle-ci préconise un plan d'économies historique de 110 milliards d'euros sur cinq ans, principalement par des coupes dans les dépenses publiques, notamment dans la protection sociale et les collectivités locales. Cette orientation budgétaire s'inscrit dans la continuité d'une politique d'austérité déjà critiquée par **FO**.

FO reste très critique à l'égard de la stratégie budgétaire en refusant toute austérité et en défendant notre modèle social. **FO** dénonce la tonalité anxiogène des rapports officiels, qui servent à justifier des politiques d'austérité risquant d'aggraver la situation économique du pays, déjà proche de la récession. **FO** considère que la focalisation sur la réduction des dépenses publiques, sans remise en cause des baisses d'impôts et des exonérations patronales, conduit à un démantèlement progressif de notre modèle social républicain.

D'autre part, **FO** ne cesse d'alerter sur le coût des exonérations patronales et le sous-financement de la Sécurité sociale. **FO** met en avant le coût élevé des exonérations de cotisations sociales patronales, estimé entre 77 et 88 milliards d'euros en 2025, qui fragilisent le financement de la Sécurité sociale sans effet démontré sur l'emploi ou les salaires. **FO** affirme que ces exonérations, compensées par des recettes fiscales (TVA, CSG), font peser le financement du système social davantage sur les salariés et les consommateurs, remettant en cause la logique de solidarité fondée sur la cotisation. **FO** a déjà eu l'occasion de le rappeler : la dette est donc, avant tout, une dette patronale et non sociale. Le montant de ces cadeaux atteint,



aujourd'hui 88 milliards d'euros entretenant les trappes à bas salaire, vecteur de précarité, sans, pour autant, améliorer l'emploi !

FO critique les mesures du PLFSS 2025 qui réduisent les remboursements de soins (augmentation du ticket modérateur, franchises médicales...), estimant qu'elles augmentent le reste à charge pour les assurés et risquent d'entraîner un renoncement aux soins, en particulier pour les plus précaires ou ceux dépourvus de mutuelle. **FO** souligne que la limitation de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) à 2,8 % en 2025 est très inférieure aux besoins réels du secteur hospitalier et de la santé publique.

FO : une opposition ferme à la TVA sociale

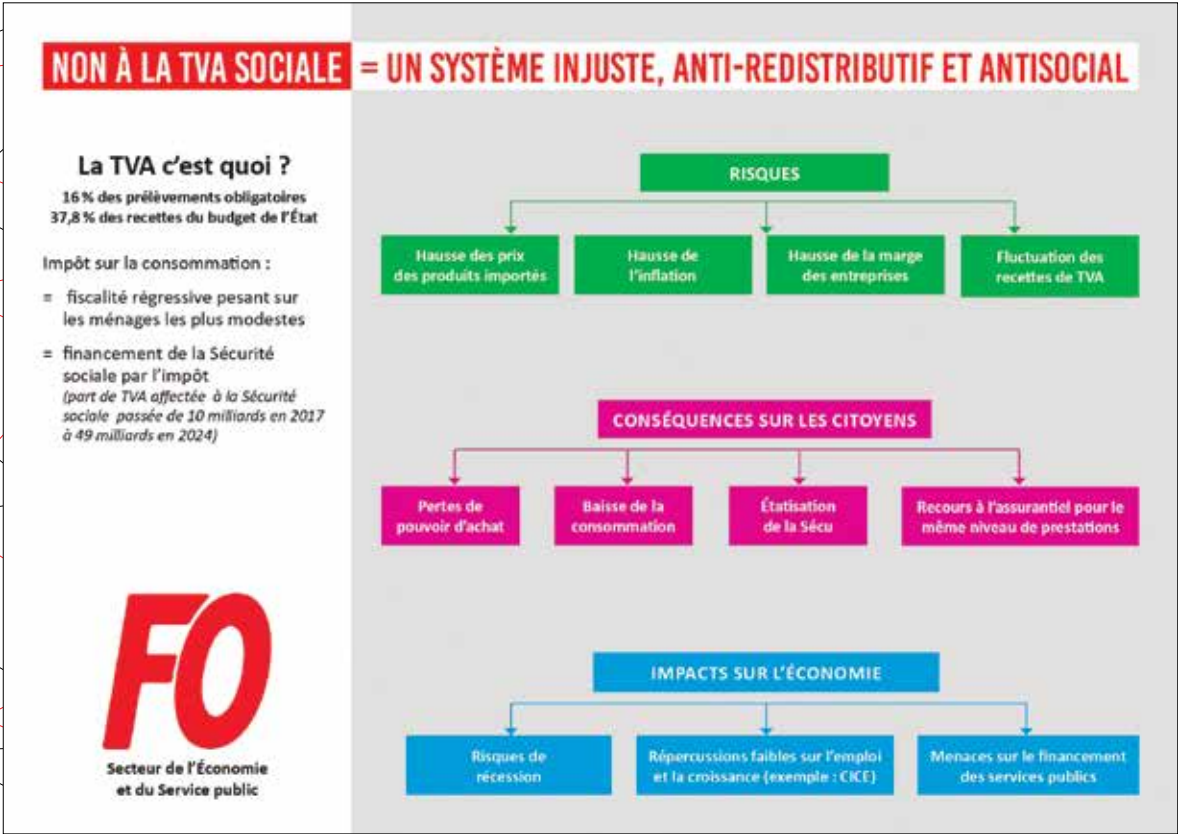
FO se montre particulièrement critique envers l'idée d'une hausse de la TVA pour financer la protection sociale. La TVA est l'impôt le plus injuste qui soit, car elle pèse proportionnellement beaucoup plus sur les ménages modestes que sur les plus aisés. **FO** rappelle que la TVA, appliquée de façon uniforme sur la consommation, représente une part de dépense considérable pour les plus modestes et n'a rien de socialement équitable.

FO exprime également la crainte que le transfert du financement de la Sécurité sociale, de la cotisation vers l'impôt (comme la TVA), conduise à une étatisation du système. En effet, dès lors que l'on bascule de la cotisation vers l'impôt, c'est l'étatisation de la Sécu, ce qui remet en cause la logique de solidarité fondée sur la cotisation sociale, pilier historique du système français.

Crainte d'une étatisation et d'un affaiblissement du modèle solidaire

FO considère la TVA sociale comme une « vieille lune », une solution déjà expérimentée et abandonnée, qui ne répond pas aux enjeux d'équité et de justice sociale. **FO** insiste sur le fait que le financement par la cotisation est plus juste, car il repose sur la solidarité entre actifs et garantit une gouvernance paritaire, alors que la fiscalisation accroît la dépendance aux choix budgétaires de l'État.

En résumé, FO s'oppose catégoriquement à toute augmentation de la TVA pour financer la Sécurité sociale, dénonçant une mesure injuste, antisociale et porteuse de risques pour l'autonomie et la solidarité du modèle social français. FO estime que cette évolution accroît les inégalités et favorise la privatisation des risques sociaux (santé, retraite). FO plaide pour le maintien d'un financement par la cotisation, seul garant d'un système juste, solidaire et démocratique.





carcept prev

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

FACILITER le quotidien

Carcept Prev accompagne la branche du Transport dans les domaines de la retraite complémentaire, de l'assurance santé et prévoyance, de l'action sociale et du bien-être. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement complet et adapté à votre métier pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : VOTRE ACTIVITÉ.

Carcept Prev s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

Retrouvez FO Cheminots sur les réseaux

 FO Cheminots



 TikTok



 Instagram



 facebook

